



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

DECISION MUNICIPALE N° 2025.09

PROCÉDURE ADAPTÉE « Prestations de plantations de fleurs du cimetière de La Celle Saint-Cloud »

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Considérant le besoin de la collectivité et la mise en concurrence réalisée,

Considérant l'analyse du marché à procédure adaptée n°2025MAPA03,

Considérant qu'après analyse, l'offre présentée par la société **SEM Espaces Verts** est économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif au marché de **Prestations de plantations de fleurs du cimetière de la Celle Saint-Cloud** avec la société :

- SEM ESPACES VERTS, sise ZI Les Ébisoires, 36 rue Paul Langevin – 78370 PLAISIR, représentée par Monsieur WIEDEMENN-GOIRAN Armand en sa qualité de Président.

Article 2 :

De préciser que le montant du marché s'élève en euros à : 19 251,00 € H.T., soit 23 101,20 € T.T.C.

Article 3 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de La Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 7 mars 2025



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250307-2025-09-AR
Date de réception préfecture : 10/03/2025